



# Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

## Règlement #297-2025

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉ NUMÉRO 223- 2014**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester souhaite faire l'ajout d'un panneau d'arrêt à l'intersection du 4<sup>e</sup> Rang Sud et de la Route Aubé et ce, dans le but d'améliorer la sécurité routière à cet endroit.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

**Que le Conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester adopte le Règlement #297-2025 modifiant le Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 223-2014 suivant :**

#### **ARTICLE 1**

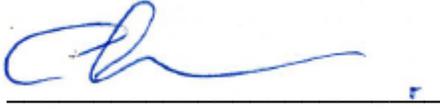
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

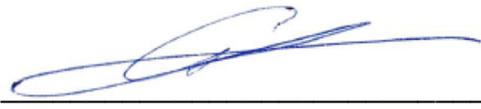
L'annexe E du Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 223-2014 est modifié par l'ajout du numéro 17 à la numérotation avec le texte suivant : « Rang 4 Sud, côté ouest, à l'intersection de la Route Aubé.

### ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Clément Fillion  
Maire



Carl Brochu  
Directeur général/greffier-trésorier

Avis de motion : 4 août 2025  
Dépôt du projet de règlement : 4 août 2025  
Adoption du règlement : 8 septembre 2025  
Avis de promulgation : 9 septembre 2025  
Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2025